

Une entrée dans le métier compliquée par la crise sanitaire

Si l'année 2019-2020 a certainement été particulièrement difficile pour tout le monde, elle a été exceptionnelle pour les candidats aux concours de recrutement de l'Éducation nationale : décalage de calendrier, changements de modalités de concours, attente des résultats parfois longtemps prolongée... À ces épreuves, dont la difficulté a pu être redoublée par l'incertitude, s'est ajoutée l'attente d'une affectation parfois à l'autre bout de la France. Le SNES-FSU s'est battu pour que cette affectation soit la plus rapide possible, afin de limiter le stress de cette rentrée.



Salaires : l'érosion continue

C'est un fait notoirement connu, les enseignants français font partie des plus mal payés de l'OCDE. Il est peu probable qu'Amélie de Montchalin, nommée ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 6 juillet 2020, inverse la tendance qui court depuis maintenant depuis des décennies.

En 1982, un certifié stagiaire touchait 2,1 fois le SMIC, aujourd'hui un certifié stagiaire ne perçoit plus que 1,2 fois le SMIC ! Cette année, les stagiaires certifiés, CPE et PsyEN commenceront ainsi avec moins de 1500 euros nets par mois. La précarisation des enseignants stagiaires continue donc.

Une année surchargée, une formation pas toujours adaptée !

L'année de fonctionnaire stagiaire s'avère extrêmement lourde quant à la charge de travail. En effet, lors de notre enquête nationale auprès des stagiaires de l'année précédente, un stagiaire sur deux disait travailler 50 heures par semaine voire plus. Cette réalité commence à faire consensus : même la Cour des Comptes reconnaît que « les étudiants peinent à dégager du temps pour organiser un travail réflexif sur les pratiques d'enseignement ».

Bien que l'INSPÉ de Versailles se félicite de l'amélioration des formations, le bilan n'est pas satisfaisant. Le cadrage de la formation (horaires, emploi du temps, production d'écrits) est bien trop faible, ce qui entraîne des disparités selon les sites et les disciplines. Le contenu des formations reste insuffisant ou inadapté selon les stagiaires. Les parcours adaptés portent très mal leur nom. Il est à noter également une propension de certains formateurs à infantiliser les stagiaires, considérés comme des « élèves » et non comme des fonctionnaires à part entière.

Une crise de recrutement qui s'aggrave

Depuis le début du quinquennat, et malgré une augmentation continue du nombre d'élèves dans le Second degré, on constate une baisse très importante de postes pour un total cumulé de 4 890 postes soit -26,93 % entre 2017 et 2020. Le recours aux contractuels sera donc encore accru cette année pour compenser cette importante diminution du nombre de postes. Le refus d'admettre cette année tous les admissibles n'ayant pas pu passer d'oraux en raison de la crise sanitaire est d'autant plus incompréhensible aux yeux du SNES-FSU qui ne cesse de le réclamer.

→ Le SNES-FSU constate que concilier une formation universitaire conséquente et un exercice en responsabilité devant élèves est très difficile et que les stagiaires soumis à ces contraintes finissent malgré eux par négliger l'une ou l'autre.

→ Il estime que **l'entrée dans le métier devrait être plus progressive**. Il propose que les stagiaires ne soient plus mis d'emblée en responsabilité, mais affectés à tiers-temps sur le service de leur tuteur.

→ Il revendique également **une décharge de service durant les deux premières années en tant que titulaire** pour continuer à se former, soit **une année à mi-temps et une année à deux-tiers-temps**.

→ Le SNES-FSU revendique un **dégel immédiat du point d'indice des fonctionnaires** et la mise en place d'une procédure de rattrapage après plus de dix années de gel.

→ Il revendique une **véritable prime d'installation** pour l'entrée dans le métier des enseignants, CPE et PsyEN.

→ Dans l'académie de Versailles, il revendique le **renforcement de l'action sociale académique** (notamment pour l'accès au logement), privée de crédits par les mesures d'austérité.

→ Le SNES-FSU revendique une **renovation et une amélioration de la formation professionnelle**, répondant aux besoins des stagiaires dans la perspective de la maîtrise d'un métier complexe et exigeant.



→ Il demande un **cadrage rigoureux de la formation**, une **adaptation réelle des parcours**, l'abandon des pratiques infantilisantes et une **réelle concertation avec les représentants des stagiaires** pour prendre en compte leurs revendications.

→ Le SNES-FSU revendique la mise en place d'un **plan pluriannuel de pré-recrutements**. Il s'agit de verser un salaire à un élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État, répondant ainsi aux besoins du Second degré public dans un contexte de hausse démographique des élèves.



→ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

	Titulaire d'un M1 (avec ou sans expérience professionnelle)	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) sans expérience professionnelle dans le Second degré	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) avec expérience professionnelle dans le Second degré ⁽²⁾									
Votre service hebdomadaire (voir p. 3)	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8 h à 10 h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8 h à 10 h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 15 h Certifié : 18 h Documentaliste : 36 h (dont 6 h de forfait pédagogique) CPE : 35 h									
Votre rémunération de départ	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement) : il détermine votre rémunération (voir p.6)											
Votre formation	M2EEF à l'INSPÉ (2 jours par semaine) (voir ci-dessous)	Parcours adapté à l'INSPÉ (2 jours par semaine) (voir ci-dessous)	Parcours co-construit par l'Inspection et la DAFOR sur plusieurs journées dans l'année									
	Journées de formation ⁽³⁾ : <table border="1"> <tr> <td>lundi et mercredi</td> <td>- Histoire-géographie</td> </tr> <tr> <td>mardi et mercredi</td> <td>- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies</td> </tr> <tr> <td>mardi et vendredi</td> <td>- EPS</td> </tr> <tr> <td>mercredi et jeudi</td> <td>- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS</td> </tr> <tr> <td>jeudi et vendredi</td> <td>- Arabe *</td> </tr> </table>		lundi et mercredi	- Histoire-géographie	mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies	mardi et vendredi	- EPS	mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS	jeudi et vendredi	- Arabe *
lundi et mercredi	- Histoire-géographie											
mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies											
mardi et vendredi	- EPS											
mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS											
jeudi et vendredi	- Arabe *											
			(1) Concours interne, détachés de catégorie A, 3 ^{ème} concours... (2) Vous êtes dans cette situation si vous êtes ex-PLP, en changement de discipline ou si vous pouvez justifier d'un an et demi d'expérience (équivalent temps plein) dans votre discipline de recrutement sur les trois dernières années. (3) Ces journées de formation doivent impérativement être libérées dans l'emploi du temps.									

Attention : certaines formations sont dispensées à l'INSPÉ de Paris (*) ou de Créteil (#).

DÈS LA PRÉ-RENTRÉE, S'ASSURER DE CONDITIONS DE STAGE SATISFAISANTES

(circulaire ministérielle 2014-080 du 17 juin 2014 et circulaire rectorale du 02 juillet 2020)

- Si vous êtes stagiaire à mi-temps, **vous ne devez pas effectuer d'heures supplémentaires** (elles ne peuvent pas être rémunérées !). Attention, votre service inclut les pondérations (notamment en lycée ou en REP+) et peut donc correspondre à un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures devant élèves (voir p. 3).
- Le service ne doit **pas comporter plus de deux niveaux**, sauf pour quelques disciplines (arts plastiques, éducation musicale par exemple).
- **Vous devez avoir un tuteur de terrain** (le « tuteur académique ») qui doit être un enseignant volontaire et expérimenté. Vos emplois du temps respectifs doivent être construits pour dégager deux séances hebdomadaires de cours permettant des « observations croisées », de votre part dans les cours de votre tuteur et réciproquement. Vos emplois du temps doivent également permettre un créneau commun de disponibilité pour échanger.
- **Vos journées de formation doivent être libérées** dans votre service (voir tableau).
- **Certains sites institutionnels** à contenu pédagogique ou didactique peuvent être utiles pour préparer vos cours : Éduscol, Édubase...

COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ ?

Vous êtes certifié, CPE ou PsyEN :

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'Inspection, de votre chef d'établissement et de l'INSPÉ.

Avoir validé son M2 (sauf (1)) constituera une condition nécessaire à votre titularisation.

Vous êtes agrégé :

La titularisation des agrégés dépend des mêmes avis que les certifiés. Une inspection est toutefois systématique et la titularisation est prononcée après avis de la CAPA des agrégés dans laquelle les élus du SNES-FSU et du SNEP-FSU sont majoritaires.